



Matthieu Tardis

Chercheur au Centre migrations et citoyennetés de l'IFRI

© Françoise Stjepovic

Réinstallation des réfugiés dans les petites villes : quels résultats ? Quels impacts ?

Dans son étude « *Une autre histoire de la crise des réfugiés* », Matthieu Tardis, chercheur au Centre migrations et citoyennetés de l'Institut Français des relations internationales (IFRI), s'intéresse à la réinstallation des réfugiés dans les petites villes et les zones rurales de France.

Union Sociale : Qu'est-ce que la réinstallation précisément ?

Matthieu Tardis : La réinstallation est l'une des trois solutions durables identifiées par le Haut-commissariat aux réfugiés (HCR) depuis la Seconde Guerre mondiale pour résoudre le problème des populations réfugiées, avec le rapatriement volontaire dans le pays d'origine et l'intégration locale dans le pays de premier asile. La France a été un grand pays de réinstallation, par exemple pour les populations d'Asie du Sud Est obligées de fuir la guerre dans les années 1970 et 1980. Actuellement,

l'Australie et le Canada accueillent beaucoup, tandis que les Etats-Unis ont refermé leurs frontières depuis l'arrivée au pouvoir de Donald Trump. Dans l'Union Européenne (UE), suite à la situation migratoire critique de 2015 et à l'accord signé avec la Turquie en 2016, un programme européen de réinstallation a été relancé. Ainsi, en 2017, la Commission européenne a appelé les pays de l'UE à réinstaller 50 000 réfugiés dans les deux ans. La part de la France est de 10 000 réfugiés, avec l'accueil de 7 000 Syriens, arrivant du Liban et de Turquie, et de 3 000 réfugiés d'Afrique sub-saharienne,

à partir du Niger et du Tchad. Le HCR estime à 1,4 million le nombre de réfugiés en besoin de réinstallation dans le monde actuellement. Or, 55 000 seulement ont été accueillis dans neuf pays dans le monde en 2018. On est encore loin du compte !

Union Sociale : Comment sélectionne-t-on ces personnes ?

Matthieu Tardis : Identifiés par le HCR, leurs dossiers sont proposés aux États, puis sélectionnés par les autorités de chaque pays. Pour la France, c'est l'Office français de protection

des réfugiés et apatrides (OFPRA) qui se charge de la sélection. Elle est faite sur des critères de vulnérabilité : orientation sexuelle, femmes seules avec enfants, situation médicale... Ces personnes arrivent en France en ayant déjà le statut de réfugié. Pendant un an, elles bénéficient d'un accompagnement par des associations, financé par le Fonds européen Asile Migration Intégration (FAMI). Même si la France n'atteindra qu'au début de l'année 2020 les objectifs initiaux de 10 000 réfugiés pour fin 2019, l'engagement politique sur ce procédé de réinstallation devrait se pérenniser à l'avenir. La question de savoir si cela fonctionne en termes d'intégration est donc primordiale pour permettre de maintenir ce type de voies d'accès légal, bien moins dangereuses que les voies irrégulières.

Union Sociale : C'est pour cette raison que vous avez lancé cette étude ?

Matthieu Tardis : Mon étude fait un bilan, mais pas tant sur la réinstallation elle-même, que sur la question plus précise de la réinstallation dans les petites villes et les zones rurales. Le contexte global depuis 2015 est celui d'une forte augmentation du nombre de demandeurs d'asile et de réfugiés arrivés de manière spontanée en France. Il y a un engorgement de l'île-de-France et des grandes villes, en matière de capacité de logement et d'accompagnement. La répartition des nouveaux arrivants sur les territoires est donc un fort enjeu politique qu'il faut analyser. Dans certaines villes, des maires et des habitants ont montré leur solidarité et l'État s'est appuyé sur eux. C'est dans ce contexte que la réinstallation s'est développée, avec l'accueil un peu partout en France de ces réfugiés. Deux ans après le démarrage, il faut analyser le fonctionnement pour nourrir les réflexions dans la perspective d'un renouvellement de ces engagements d'accueil.

Union Sociale : Comment la réinstallation s'organise-t-elle concrètement ?

Matthieu Tardis : Habituellement, l'accueil des migrants est organisé par les services de l'État et par un opérateur associatif. Là, on reprend ce modèle mais avec une approche plus territoriale, où l'organisation locale se fait idéalement conjointement par la préfecture, la Direction départementale pour la cohésion sociale et la protection de la population, la mairie, l'opérateur associatif et des habitants bénévoles. Concrètement, les réfugiés se voient proposer un endroit en France et arrivent dans la région. L'opérateur associatif les accueille et les accompagne dans leur logement. Le travailleur social s'occupe du suivi des démarches administratives et des ouvertures de droits au RSA, à la CMU, aux cours de français de l'Office français de l'immigration et de l'intégration... Dans de nombreux endroits, des habitants bénévoles œuvrent eux aussi à l'accueil de ces familles, notamment pour les besoins de la vie quotidienne et pour la création d'un lien social. J'ai constaté au cours de mon étude, que cette configuration avec le consentement et l'implication de tous ces acteurs fonctionne bien, en particulier lorsque l'État coordonne l'action, par le biais de la préfecture et des services du département.

Union Sociale : En apparence, l'intégration est plus compliquée dans ces petites villes. Qu'en est-il ?

Matthieu Tardis : Certains responsables politiques, notamment du Rassemblement National, ont voulu faire croire que l'intégration des réfu-



« J'ai trouvé des populations ouvertes, innovantes, capables de mobiliser une grande capacité d'agir... Loin de l'image que l'on véhicule de cette France qui perd ! »

giés allait créer des problèmes. J'ai constaté tout l'inverse : il y a une très forte solidarité des populations ! À partir du moment où les habitants sont informés et préparés, ça se passe bien. Dans les 14 départements où j'ai mené la quarantaine d'entretiens effectués pour cette étude, j'ai trouvé des populations ouvertes, innovantes, capables de mobiliser une grande capacité d'agir... Loin de l'image que l'on véhicule de cette France qui « perd » ! Fières et humbles à la fois, elles veulent montrer que leurs territoires sont ouverts et solidaires. L'implication des gens permet de contrer les handicaps du territoire et la solidarité s'active plus facilement parce que les gens se connaissent bien. Des collectifs de bénévoles s'organisent pour aider au transport, pour inviter les nouveaux arrivants à manger, pour lire leur courrier, pour participer aux activités locales avec eux, pour activer le réseau afin de les aider à trouver un emploi... Tous ▶

Qui est-il ?

Matthieu Tardis, est chercheur au Centre migrations et citoyennetés de l'Ifri (Institut Français des relations internationales). Diplômé de l'Institut des hautes études européennes de Strasbourg, il a travaillé dans une organisation française d'aide aux réfugiés avant de rejoindre l'Ifri en 2015. Ses recherches portent sur les politiques européennes d'asile et d'immigration. Il a notamment publié sur le droit d'asile en Europe et sur les partenariats entre l'Union européenne et les pays africains sur les questions migratoires. Depuis septembre 2018, il coordonne l'Observatoire de l'immigration et de l'asile au sein de l'Ifri qui vise à proposer un lieu d'échange et d'expertise aux acteurs français de l'immigration.

▷ ces petits « riens » sont un complément nécessaire à l'accompagnement des travailleurs sociaux. Cela crée du lien social. Seul écueil à éviter : les bénévoles ne doivent pas se substituer aux accompagnants professionnels. En général, ça se passe bien, mais il faut bien répartir les rôles et les missions de chacun. Dans l'idéal, il faudrait d'ailleurs formaliser ces fonctionnements, sans pour autant tuer les initiatives et les dynamiques locales que l'on devrait soutenir.

Union sociale : Mais comment prendre en compte les difficultés de ces territoires ?

Matthieu Tardis : Transport, accès aux soins, accès à l'école, apprentissage du français... Toutes ces difficultés sont surmontables. Pour moi, la solution est de bien identifier qui l'on peut installer dans ces territoires, pour que ce soit pertinent en termes de logement, d'emploi, de transport et d'accès aux droits. Par exemple, un réfugié ayant besoin de soins à l'hôpital ou ayant un handicap moteur devra plutôt être accueilli dans une grande ville. Il faut aussi veiller à rester sur un nombre adapté de

personnes accueillies en fonction des territoires. Mais globalement, les populations et les associations trouvent toujours des solutions. Côté mobilité, des initiatives comme Ader Mobilité en Corrèze permettent une mobilité inclusive, en direction des publics en insertion, y compris les non francophones. Pour l'accès à la santé, il y a un vrai besoin en interprétariat, même si les hôpitaux ont en théorie des budgets pour ça. L'accès aux services publics est un enjeu qui concerne toutes les populations, donc l'idée serait que l'arrivée de réfugiés et les initiatives qui en découlent profitent à tous. C'est par exemple le cas dans une commune d'Italie où une navette conduite par un migrant va chercher à la fois les travailleurs réfugiés pour les emmener au travail et les personnes âgées ayant besoin de se déplacer... Là, on évite de créer des compétitions entre les populations, tout en résolvant des problématiques communes.

Union sociale : Et côté logement et emploi, comment ça se passe ?

Matthieu Tardis : Bien sûr la majorité des réfugiés en réinstallation sont accueillis dans les grandes villes, mais les petites villes sont également ciblées, notamment parce que le logement social, municipal et même privé y est moins saturé et moins cher. C'est clairement un atout pour ces territoires. Pour l'accès à l'emploi, cela fonctionne plutôt bien également. Souvent, les réfugiés sont mis en contact avec un employeur par l'intermédiaire d'un bénévole qui les recommande. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, beaucoup de secteurs recherchent des travailleurs : dans l'agriculture et les vignobles, dans l'agroalimentaire, dans le bâtiment, dans l'hôtellerie/restauration, dans les PME... C'est varié ! Et là encore, c'est le réseau qui fonctionne. À l'inverse, dans les grandes villes, le réseau est

plus ténu et les longs processus de recrutement sont discriminants pour des nouveaux arrivants.

Union sociale : Quelles sont les perspectives sur le long terme dans ces territoires ?

Matthieu Tardis : Aujourd'hui, les programmes d'accompagnement sont financés par les fonds européens du FAMI, à hauteur de 4 000 euros par réfugié pendant une année. Sur le long terme, cette question de la durée de l'accompagnement pourrait devenir un problème. Après un an, les réfugiés réinstallés tombent en effet dans le droit commun. Et même si les bénévoles continuent à les suivre, il y a un gros travail de sensibilisation et de formation à faire auprès des acteurs locaux qui vont les accompagner, notamment les assistants sociaux et les centres communaux d'actions sociales. Sinon, on pourrait aussi prévoir un accompagnement dégressif sur une plus longue durée. Par ailleurs, dans l'optique d'une pérennisation des programmes de réinstallation, l'enjeu est aussi de renouveler les villes d'accueil : les maires de bonne volonté ont déjà fait leur part, il faut donc élargir le nombre de villes. Cela passe sans doute par une communication de ces maires auprès de leurs homologues sur les retombées positives pour leur ville, par exemple en matière de lien social ou de maintien de classes dans les écoles... D'ailleurs, à l'échelle nationale, on pourrait s'inspirer du modèle des petites villes et replacer le citoyen au cœur des politiques d'accueil, qui reposent actuellement essentiellement sur les professionnels. ●

Propos recueillis par Juliette Cottin

« Dans l'optique d'une pérennisation des programmes de réinstallation, l'enjeu est aussi de renouveler les villes d'accueil : les maires de bonne volonté ont déjà fait leur part, il faut donc élargir le nombre de villes. »



© Françoise Stjepovic